

**Motion du 23 novembre 2011 de la commission des arts et de la culture: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou *shopping list?*»**

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mai 2013, dans le rapport M-988 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport circonstancié sur le projet de loi cantonale sur la culture. Ce rapport sera validé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à le tenir régulièrement au courant et à tenir régulièrement au courant sa commission des arts et de la culture de l'état et du contenu des discussions et propositions faites par le Canton, l'Association des communes genevoises et les institutions concernées, s'agissant de la répartition des charges, des compétences et de la structure juridique des institutions culturelles subventionnées par la Ville de Genève.